Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le
ID : 056-215600172-20251126-20251202-DE

Département du **MORBIHAN**
COMMUNE DE BIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 26 Novembre deux mille vingt-cinq, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de BIGNAN dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Mme Chantal BIHOËS, maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23
Date de la convocation du Conseil Municipal : 17 Novembre 2025

Etaient présents : MM. BIHOËS Chantal, Maire, LE CORF Henri, GABEL Géraldine, LE GOFF Philippe, LE BRUN André, LE HASIF-BARGAIN Sandrine - adjoints au maire, PERRON Eliane, JAFFRE Christelle, JEHANNO Yves, LE ROUX Sandrine, LOHEZIC Mikaël, CLEQUIN Yolande, MOREAC Jean-Michel, LECOMTE Yolande.

Procurations : Mme Joséphine RIBAULT à Mme PERRON Eliane

Absente excusée : Mme BEGUIN Christelle

Absents : MM. LE POULICHET Yves-Marie, LE SOURD Guénaël, CONAN David, Mme LE MEITOUR Eloïse, MM. BRET Christophe, DANO Audric, Mme CARO Isabelle.

Désignation du secrétaire de séance
Mme Eliane PERRON, Conseillère Déléguée, est désignée comme secrétaire de séance.

Rapports d'activités 2024 Centre Morbihan Communauté - assainissement

Service déchets

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2224-17 et L 5216-5,
VU le Code de l'environnement et notamment l'article L.541-1 et suivants ;
VU la loi n°2015-992 du 17 août 2015 dite loi de Transition Ecologique pour la Croissance Verte fixant les objectifs chiffrés de la gestion des déchets en France,

Considérant que le Président de Centre Morbihan Communauté adresse le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service 2024 (RPQS) du service prévention et gestion des déchets de Centre Morbihan Communauté, retraçant l'activité du service d'élimination des déchets de Centre Morbihan Communauté soit :

- les indicateurs techniques concernent notamment le nombre d'habitants desservis, les types de collectes proposées et les exutoires des différents déchets ;
- les indicateurs financiers se rapportent aux modalités d'exécution du service de gestion des déchets, au montant annuel global des dépenses et recettes et à leurs modes de financement.

Considérant que le rapport doit faire l'objet d'une communication par le Maire en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant sont entendus,
Considérant que le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public a fait l'objet d'une adoption, lors du Conseil Communautaire du 25 septembre 2025,
Considérant que chaque commune, membre de l'intercommunalité, doit prendre connaissance du dit document, avant le 31 décembre de l'année 2025.
Mme Sandrine LE HASIF-BARGAIN, Adjointe, relaie les propos des habitants : « on dépose moins, on trie mieux pourquoi on ne paie pas moins ? ».

Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le
ID : 056-215600172-20251126-20251202-DE

Mme Christelle JAFFRE, Conseillère Déléguée, évoque aussi un [illegible] badges qui circulent.
Pour M. Henri LE CORF, Adjoint, il n'y a pas de solution idéale quant à la collecte (type, facturation…).
Mme le Maire évoque l'expérimentation menée par l'EPCI pour valoriser les points de collecte dans le bourg : embellissement des conteneurs et autres pistes.

Le Conseil, à l'unanimité :

PREND acte du rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public 2024 du service de prévention et gestion des déchets de Centre Morbihan Communauté.

Certifié exécutoire

Transmis en Préfecture le 3 décembre 2025
(voir ci-dessus référence de télétransmission)

Publié : 3 décembre 2025
Le maire : Chantal BIHOES

Cachet de la mairie

Pour copie certifiée conforme

Mme le maire, Chantal BIHOES

Le Secrétaire de séance